



Histoire et éducation à la citoyenneté
Cheminement adapté
Marie-Élaine Rouleau
Plan de cours et fonctionnement de classe



Matériel

- Cartable
- Manuels *Réalités*
- Feuilles mobiles (en quantité suffisante, tout au long de l'année)
- Crayons à mine
- Crayon à l'encre rouge
- Surligneurs de différentes couleurs
- Crayons de couleur (préférentiellement à mine)

Contenus au programme

Le cours d'histoire et d'éducation à la citoyenneté de cette année compte trois périodes à votre horaire et constitue la base des connaissances de ce qui est à l'origine de notre société moderne.

Cette année, vous étudierez :

- un survol de la sédentarisation, de l'émergence des premières civilisations et de l'apparition de la démocratie;
- la romanisation;
- l'essor du christianisme;
- l'essor urbain et commercial du Moyen Âge; et
- la Renaissance.

Travaux et évaluations

Afin de favoriser les multiples formes d'intelligences, les évaluations seront diversifiées :

- Travaux d'équipe
- Travaux individuels
- Examens avec ou sans documentation
- Projets

Le cours d'histoire sera sujet à évaluation lors des trois étapes de l'année.

Règles de base

Plagiat

Étant donné le nombre effarant de cas de plagiat et copiage recensés à chaque année, des mesures drastiques sont mises en place pour éviter ce genre de situation. Par conséquent, **tout élève qui serait pris dans une situation de plagiat ou de copiage (qu'il ait copié ou prêté son travail) recevra automatiquement la note 0.**

Présentation des travaux

Les travaux doivent être faits à l'encre bleue ou noire avec une page de présentation. Les travaux faits à l'ordinateur sont acceptés. Dans un souci environnemental, il est recommandé de remettre ses travaux et évaluation en les écrivant / les imprimant recto-verso.

Rappelons que les travaux doivent être remis la journée demandée. Tout travail remis en retard sera pénalisé (5% par jour de retard pour les jours ouvrables). Aucun travail ne sera accepté après plus de 2 semaines de retard. Il va de soi que, pour considérer un travail remis, il faut qu'il ait été réalisé dans un pourcentage digne de mention (faire 1% du travail, afin d'éviter un retard, ne sera pas accepté).

Absentéisme lors d'examens

Si vous prévoyez être absent lors d'un examen, vous devez en aviser l'enseignante **LE PLUS TÔT POSSIBLE** afin de prévoir la reprise de cet examen. Si ce n'est pas fait, l'enseignante peut décider de ne pas vous accorder de droit de reprise, en conformité avec les règlements de l'école. Si votre absence n'était pas prévisible, elle doit être due à un motif sérieux (hospitalisation, mortalité, etc.). Manquer l'autobus ou avoir mal à la tête ne sont pas des raisons suffisantes lors d'examens. La motivation officielle devra être fournie à l'enseignante dans les plus brefs délais. C'est votre responsabilité de demander une reprise à l'enseignante. Si ce n'est pas fait, cette dernière corrigera l'examen avec ce que vous aurez eu le temps de compléter...